

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 mai 2021

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mai à dix-huit heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le douze mai deux mille vingt et un, s'est assemblé au gymnase Rabeyrolles sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

LOCATION ET
MAINTENANCE DES
ENGINS DE
NETTOIEMENT DU
DOMAINE PUBLIC –
AUTORISATION
DONNEE AU MAIRE
DE LANCER LA
PROCEDURE
D'APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE
MARCHÉ.

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Isabelle DELORD, Martin DOUXAMI, Delphine PUIPIER, Alice CANABATE, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Lionel PRIMAULT par Alice CANABATE, Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Arnold BAC par Christian LAGRANGE, Sonia ANGEL par Madeline DA SILVA, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Jimmy VIVANTE par Brigitte BERCERON, Bruno ZILBERG par Bénédicte BARBET.

ABSENT : Aucun

SECRETAIRE : Valérie LEBAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

**OBJET : LOCATION ET MAINTENANCE DES ENGINS DE NETTOIEMENT DU DOMAINE PUBLIC –
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE LANCER LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE
MARCHÉ.**

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Il est nécessaire pour la ville des Lilas d'engager une procédure d'appel d'offres ouvert pour procéder au renouvellement du marché de location et de maintenance des engins de nettoyage du domaine public communal, arrivant à expiration le 17 juillet 2021, Monsieur le Maire doit être autorisé par le conseil municipal à engager cette procédure de passation des marchés,

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure et à signer le futur marché de location et de maintenance des engins de nettoyage du domaine public communal, avec l'entreprise qui sera désignée par la commission d'appel d'offres au terme de la consultation.

ARTICLE 2 : DIT que ce marché fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

ARTICLE 3 : DIT que ce marché forfaitaire sera composé de trois lots :

- Lot n° 1 : Location et entretien d'une balayeuse.
- Lot n° 2 : Location et entretien d'une laveuse.
- Lot n° 3 : Location et entretien d'une laveuse compacte

ARTICLE 4 : DIT que ce marché est conclu pour une durée ferme de cinq ans à compter de la date de notification.

ARTICLE 5 : DIT que ce marché, de type forfaitaire, est estimé à un montant total de 630 000 € HT, soit 756 000 € TTC (TVA à 20%) et décomposé comme suit :

- Lot n° 1 : 225 000 € HT, soit 270 000 € TTC (TVA à 20%).
- Lot n° 2 : 225 000 € HT, soit 270 000 € TTC (TVA à 20%).
- Lot n° 3 : 180 000 € HT, soit 260 000 € TTC (TVA à 20%)

ARTICLE 6 : DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts aux budgets de la Ville des exercices concernés par le présent marché en section de fonctionnement ou d'investissement suivant la nature des opérations concernées.

ARTICLE 7 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal des Lilas et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,



Lionel BENHAROUS

Délibération votée par : Voix pour 35 Voix contre Abstentions NPPV
--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20210519-D57-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2021

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **25 MAI 2021**
(pendant une durée continue de 2 mois)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.